

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir
- **Code du produit:** 3003
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
dirtlej GmbH
Im Wörth 5
DE-79576 Wheil am Rhein
Tel.: +49 7621 6868950
Mail: hello@dirtlej.com
www.dirtlej.com
- **Service chargé des renseignements:** Département sécurité
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Heures de bureau: +49 841 635-23

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
CAS: 157627-86-6	Alkohole, C13-15, verzweigt und linear, ethoxyliert Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	<15%
CAS: 97489-15-1 Numéro CE: 307-055-2 Reg.nr.: 01-2119489924-20-xxxx	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 15 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 15 %	<10%
CAS: 3811-73-2 EINECS: 223-296-5	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	≥0,0025-<0,025%

· **SVHC** néant

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après contact avec la peau:** Rincer à l'eau chaude.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** néant
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 2)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau chaude

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	DNEL system. effects (long-term)	85 mg/kg (Consumer)
Dermique	DNEL system. effects (long-term)	213 mg/kg (Consumer)
Inhalatoire	DNEL local effects (long-term)	10 mg/m ³ (Consumer)
	DNEL system. effects (long-term)	50 mg/m ³ (Consumer)
		168 mg/m ³ (Worker)
	DNEL local effects (short-term)	10 mg/m ³ (Worker)

97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

Oral	DNEL system. effects (long-term)	7,1 mg/kg KG/Tag (Consumer)
Dermique	DNEL local effects (short-term)	28.000 mg/m ² (Consumer)
		28.000 mg/m ² (Worker)
Inhalatoire	DNEL system. effects (long-term)	3,57 mg/kg KG/Tag (Consumer)
		5 mg/kg KG/Tag (Worker)
	DNEL local effects (long-term)	12,4 mg/m ³ (Consumer)
	DNEL system. effects (long-term)	35 mg/m ³ (Worker)

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 3)

· PNEC	
57-55-6 propane-1,2-diol	
PNEC	260 mg/l (eau douce)
97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	
PNEC	0,004 mg/l (Meerwasser) 0,04 mg/l (eau douce)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Vert

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

99-250 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

néant

· **Supérieure:**

néant

· **Point d'éclair:**

néant

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 4)

· pH à 20 °C	8,5 +/- 0,1 (DIN 19268)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	90 +/- 40 mPas (DIN 53019)
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,05 +/- 0,02 g/cm ³ (DIN 51757)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 5)

- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

157627-86-6 Alkohole, C13-15, verzweigt und linear, ethoxyliert

Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD Prüfrichtlinie 402)

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rab)

97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (souris)

- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:** non déterminé
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Pas d'effet d'irritation.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

157627-86-6 Alkohole, C13-15, verzweigt und linear, ethoxyliert

LC50/96h	1-10 mg/l (Brachydanio rerio)
----------	-------------------------------

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 6)

EC50/72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50/48h	>1-10 mg/l (daphnia magna)
57-55-6 propane-1,2-diol	
LC50/96h	40.613 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50/72h	24.200 mg/l (Scenedesmus capricornutum)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50/48h	43.500 mg/l (daphnia magna)
97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	
LC50/96h	1-10 mg/l (danio rerio)
EC50/72h	>61 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/48h	9,81 mg/l (daphnia magna)
3811-73-2 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	
LC50/96h	0,00767 mg/l (danio rerio)
EC50/72h	0,46 mg/l (selenastrum capricornutum)
EC50/3h	1,81 mg/l (Belebtschlamm)
EC50/48h	0,022 mg/l (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Polluant:	néant Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	néant
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues 120-57-0 pipéronal

1

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2022

V - 1.0

Révision: 03.05.2022

Nom du produit: dirtlej Lessive spéciale pour vêtements & cuir

(suite de la page 8)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

120-57-0 | pipéronal

1

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification pour la peau/les yeux de ce produit a été obtenue en appliquant les principes d'extrapolation (comme la dilution, l'interpolation au sein d'une même catégorie de danger ou mélanges sensiblement similaires ; avec ou sans jugement d'expert) selon les articles 9.3 et 9.4 du règlement (CE) n°1272/2008.

Numéro d'identification DetNet : 258

· **Date de la version précédente:** 03.05.2022

· **Acronymes et abréviations:**

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3